



# Sainte-Anne 2017

## Inscription

### Exposant / Vide grenier « Chasse et Pêche »

ATTESTATION DEVANT ETRE RETOURNEE A L'ORGANISATEUR : COMITE D'ANIMATION COMMUNAL,  
MAIRIE PLACE DU 11 NOVEMBRE, 45240 LIGNY LE RIBAUT

*Se déroulant le dimanche 23 juillet 2017 à Ligny Le Ribault*

JE SOUSSIGNE(E), NOM : .....PRENOM.....

REPRESENTANT LA SOCIETE/ASSOCIATION/, (RAISON SOCIALE) :

.....

N° DE REGISTRE DU COMMERCE/DES METIERS : .....

DE .....

DONT LE SIEGE EST AU (ADRESSE):

.....

AYANT LA FONCTION DE : .....

DANS LA PERSONNE MORALE.

ADRESSE DU REPRESENTANT :

.....

CP ..... VILLE .....

TEL. ....

EMAIL : .....

TITULAIRE DE LA PIECE D'IDENTITE N° ..... DELIVREE LE

..... PAR .....

N° IMMATRICULATION DE MON VEHICULE :

.....

DECLARE SUR L'HONNEUR :

- ETRE SOUMIS AU REGIME DE L'ARTICLE L 310-2 DU CODE DE COMMERCE.
- TENIR UN REGISTRE D'INVENTAIRE, PRESCRIT POUR LES OBJETS MOBILIERS USAGES (ARTICLE 321-7 DU CODE PENAL) ET
- AVOIR PRIS CONNAISSANCE ET ACCEPTE LE REGLEMENT INTERIEUR JOINT A MA DEMANDE

FAIT A ..... LE .....

SIGNATURE

Pour nous joindre :

[Cac.lignyleribault@orange.fr](mailto:Cac.lignyleribault@orange.fr)

07.82.04.77.44



## Sainte-Anne 2017

### CHARTE « Chasse et Pêche »

**Article 1:** Cette manifestation est organisée par le Comité d'Animation Communal de Ligny le Ribault et se déroulera le 23 juillet 2017 de 6h30 à 18h00 au pré des saules.

**Article 2:** Pour s'inscrire il faut renvoyer le coupon-réponse correctement et lisiblement rempli accompagné du règlement, le paiement confirme la réservation. La date limite d'inscription est le **10 juillet 2017 dernier délai.**

**Toute réservation non conforme ne sera pas prise en compte.**

Une confirmation de votre réservation vous sera adressée par email, (accompagnée d'un bon de réservation à imprimer) ou par voie postale (joindre une enveloppe timbrée à votre adresse pour les retours "courrier").

**Article 3:** En cas de disposition commerciale convenue à la réservation définitive, le règlement sera exécuté sur place.

**Article 4:** Les emplacements seront attribués par ordre d'arrivée des réservations en fonction des activités présentées et des disponibilités. Ils ne pourront pas être contestés. L'emplacement est nominatif, il sera réservé à la seule personne inscrite munie de sa confirmation de réservation, l'attestation et sa pièce d'identité, ces documents devront être présentés aux personnes chargées du contrôle.

**Article 5:** Aucun remboursement ne sera fait en cas de désistement.

**Article 6:** L'organisateur ne répond pas des cas de force majeure: orages, tempêtes ou tout autre événement prévu ou non prévu, nécessitant des mesures spécifiques (annulation...)

**Article 7:** La mise en place des exposants se fait de 6h30 (et pas avant!) à 8h00. Tout stand non occupé à 8h15 précises sera ré attribué à quelqu'un d'autre. Les véhicules pourront être laissés sur des emplacements convenus par les organisateurs pour raisons de sécurité (passage des véhicules de secours)

Des parkings sont prévus à proximité du site et vous seront indiqués par les placeurs. Le stationnement "minute" en double file est toléré le temps du déchargement de vos affaires. Arrêt de la manifestation : 18h. Libération de l'emplacement propre impérativement avant 19h.

**Article 9:** L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, de détérioration ou d'accident pouvant survenir aux stands ainsi qu'aux biens des exposants. Les exposants seront responsables pour tous dégâts, ou accidents provoqués par eux.

**Article 10:** L'exposant s'engage à ne laisser aucun déchet et objet non vendu sur l'emplacement occupé sous peine de poursuite pouvant entraîner une amende.

**Article 11:** La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Pour nous joindre :

[Cac.lignyletribault@orange.fr](mailto:Cac.lignyletribault@orange.fr)

07.82.04.77.44